

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation et le stationnement
Rue Périchon Bey, Rue Jean Giraudoux, rue Jean-Henri
Seyvaud et Rue Gérard Philipe
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 15 juin 2026 de HALARY SASU, Parc d'activité Océalim, 10 avenue Maryse Bastié 87270 COUZEIX concernant des travaux de tranchées pour l'installation du réseau de chaleur en centre-bourg à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de tranchées pour l'installation du réseau de chaleur en centre-bourg, la circulation et le stationnement seront **interdits** :

- Rue Périchon Bey et Rue Jean Giraudoux du 22 juin 2026 au 10 juillet 2026

L'ensemble de la rue Jean-Henri Seyvaud sera autorisée à la circulation en double sens pendant cette même période et le stationnement sera interdit des 2 côtés de cette voie jusqu'aux n°12 et n°11 de la rue du 19 mars 1962.

Le stationnement sera interdit avenue du 11 novembre 1918, des 2 côtés du n°13 au n°19 et du n°12 bis à l'entrée du n°14.

La circulation rue d'Ingolsheim se fera à sens unique de la rue Jean-Henri Seyvaud à l'avenue du 11 novembre 1918.

La rue Gérard Philipe sera fermée à la circulation et le stationnement interdit du centre culturel jusqu'aux logements communaux du 6 juillet au 6 août 2026.

Cette réglementation et les points d'arrêts des bus sont définis dans le plan annexé.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par le Société HALARY conformément à la réglementation en vigueur.

La Société HALARY devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef du Centre de secours de BESSINES,

Sociétés HALARY et COLAS

Le service des transports de la RRTHV

Le conseil départemental

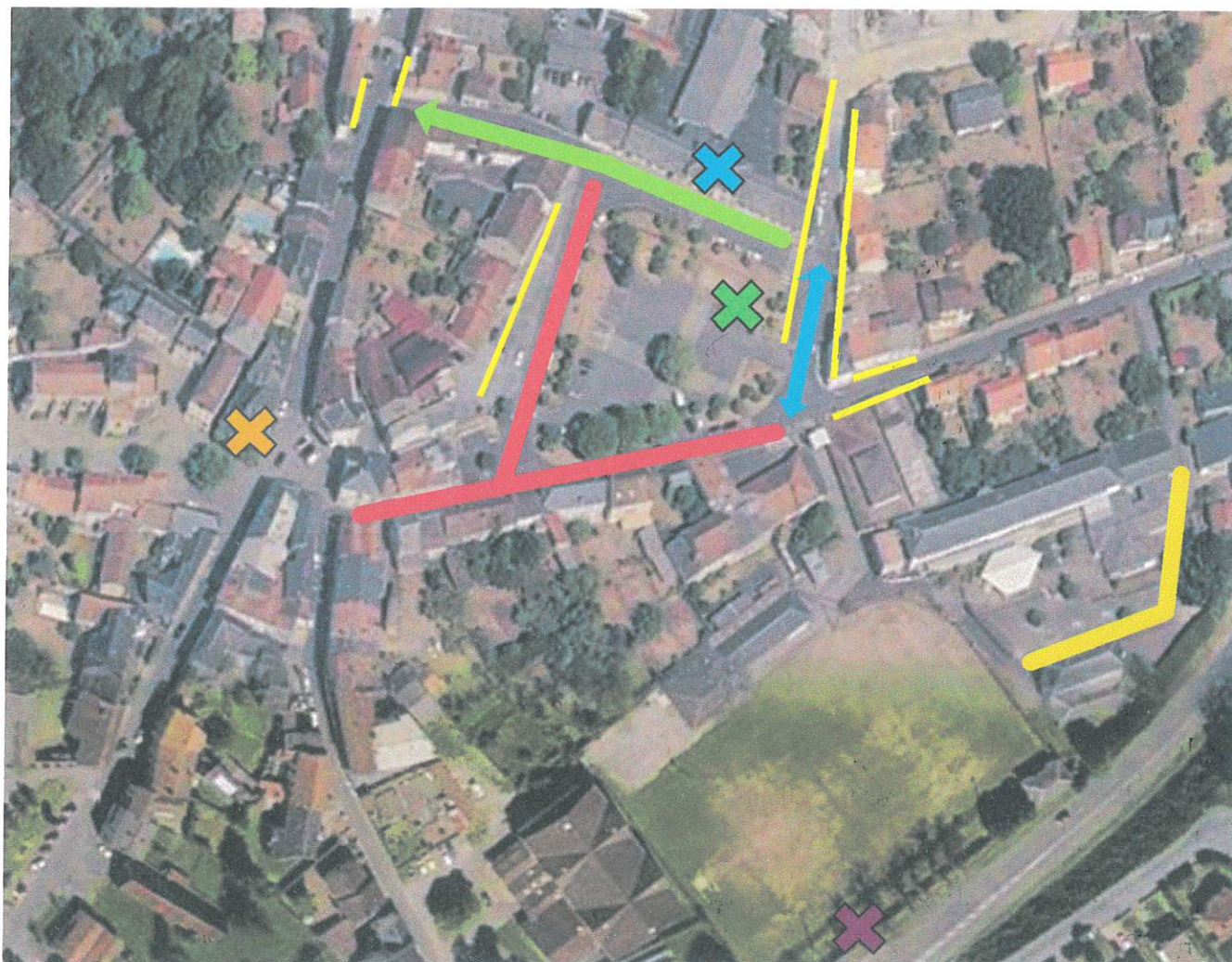
Fait et arrêté à Bessines, le 16 juin 2026

La Maire

Andréa BROUILLE



CIRCULATION ET STATIONNEMENT POUR LES TRAVAUX DU RESEAU DE CHALEUR



 Arrêt des élèves de maternelles pour les petits bus des primaires du 22/06 au 03/07 - rue d'Ingolsheim

 Arrêt des collégiens et des primaires (P687 et P688) du 22/06 au 03/07/26 - entrée du champ de foire

 Arrêt des lycéens L687 - Bellac du 22/06 au 03/07/26
avenue du 8 Mai 1945

 Arrêt des lignes régulières (lignes 235 et 202 Limoges) du 22/06 au 17/07/26
route de Bersac

 Stationnement interdit du 22/06 au 10/07/26



Circulation à double sens rue Jean-Henri Seyvaud du 22/06 au 10/07/26

 Route fermée à la circulation du 22/06 au 10/07/26



Circulation en sens unique rue d'Ingolsheim du 22/06 au 10/07/26

 Route fermée à la circulation du 06/07 au 06/08/26